



Contestation de la facture hospitalisation

Par **letizia_old**, le **30/08/2007 à 20:56**

Admise en hospital pour une opération fonctionnelle, **je fais la demande d'une chambre commune (ou je le précise aucun supplément d'honoraires ne peut m'être demandé)et signe un document l'attestant** .Quelque semaine plus tard, à la visite de controle au cabinet du chirurgien; il me fait part qu'il a un petit soucis pour me facturer car ayant demandé une chambre commune il ne peut me demander un supplément d'honoraires.rnen effet j'ai une assurance hospitalisation et celle ci me rembourse jusqu'a 100% de suppléments d'honoraires.Il me demande alors d'écrire un papier certifiant que j'avais demandé un chambre à deux lits, dans un premier temps j'ai refusé lui disant que les suppléments ne m'étaient pas remboursés si il dépassait le barème inami et il m'a assuré qu'il ne me demanderait pas plus de 100%, j'ai alors redigé et signé ce papier(sous la contrainte et beaucoup d'insistance). Hors je recois ma rnfacture et constate qu'il m'a facturé à 200%.Encore en possession de l original papier d admission est ce que celui-ci à encore une valeur et puis-je le faire valoir?Quel recours ai-je en ma possession?rnmerci pour votre réponse